

PROCES VERBAL DE LA SEANCE N°2026-07 DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 JUILLET 2026 à 20H30

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10, Excusés : 4, Absent : 1
Pouvoir : 1, Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mercredi trente juillet, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Montlainsia, légalement convoqué le 23/07/2026, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy BUNOD, Maire.**

Présents : Corinne BOGLI, Rémy BUNOD, Patrick CHARNAY, Nicolas DUPUIS, Clément FILLOD, Fabienne GIBAUD, Anne GUEDJ-LAHCEM, Christian MUTIN, Florian ROUSSEL, Nicole VELON.

Excusés : Christelle FILLOD, Elodie GALVEZ, Olivier GATTO, Sylvie JANOD (pouvoir donné à Nicole VELON)

Absent : Romuald GUYENET

Secrétaire de séance : Nicole VELON

APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2026

I – Elections propriétaires biens fonciers non bâtis dans le cadre de l'Aménagement Foncier de Montagna le Templier

II – Nomination propriétaires forestiers dans le cadre de l'Aménagement Foncier de Montagna le Templier

M. le Maire explique au Conseil Municipal l'Aménagement Foncier sur Montagna le Templier. Il explique également la nécessité de remplacer les personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent plus siéger. Une personne doit être élue pour remplacer M. CHAMOUTON Pascal en tant que propriétaire de biens fonciers. Un affichage obligatoire de deux semaines a eu lieu et une seule personne s'est portée candidate : M. JANOD Bernard.

Pour le collège des propriétaires forestiers, un membre suppléant doit être remplacé. Il sera désigné par le Conseil Municipal.

M. le Maire propose M. Albert LAMBERON pour remplacer M. PIGUET André en tant que suppléant.

Délibération n° 2026-07-30-01 : RENOUELEMENT PROPRIETAIRES FONCIERS ET PROPRIETAIRES FORESTIERS

Vu l'arrêté n° ARR_2024_0043_CCAF_MONTLAINSLIA en date du 19/01/2024 portant nouvelle constitution de la commission communale d'aménagement foncier de Montlainsia

Vu les changements de statuts pour certains et le décès pour d'autre ;

M. le Maire fait connaître qu'il est nécessaire de renouveler les membres qui ne peuvent ou ne souhaitent plus y siéger.

Après consultation des membres sur leur volonté de participation, un membre titulaire des propriétaires de biens fonciers non bâtis doit être élu par le Conseil Municipal en remplacement de M. CHAMOUTON Pascal.

Un membre suppléant des propriétaires de biens forestiers doit être désigné par le Conseil Municipal en remplacement de M. André PIGUET.

Après affichage en mairie pendant deux semaines, M. JANOD Bernard s'est porté candidat pour le collège des propriétaires fonciers en tant que titulaire. Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

M. JANOD Bernard

10 voix pour (le pouvoir de Mme Sylvie JANOD n'ayant pas été utilisé car étant concerné)

Pour le collège des propriétaires forestiers, M. le Maire propose M. Albert LAMBERON en tant que suppléant.

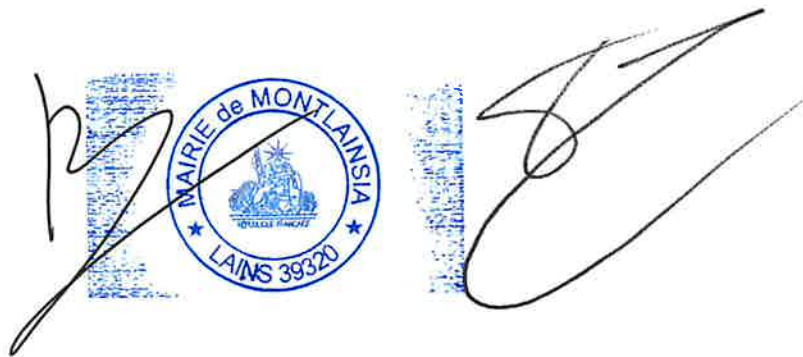
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette désignation.

Questions diverses :

Un conseiller municipal demande où en est la protection incendie. M. le Maire précise que le projet sera réalisé sur deux années. Les habitations seront privilégiées à défaut des exploitations agricoles.

Le Maire, Rémy BUNOD

La secrétaire de séance, Nicole VELON



The image shows two handwritten signatures. The signature on the left is for the Mayor, Rémy Bunod, and the signature on the right is for the Secretary of the session, Nicole Velon. Between the signatures is a circular official stamp of the Mairie de Montlansia. The stamp contains the text 'MAIRIE de MONTLANSLIA' at the top, 'LAIN 39320' at the bottom, and a central emblem featuring a sun and a building.